

QUESTIONS À ...



Jean-Pierre Chaulet, président de la commission d'enquête publique de la ligne Rouge - 15 Sud

"L'enquête publique est un moment privilégié de démocratie participative"

1 La Ligne Rouge - 15 Sud entre dans une nouvelle étape, celle de l'enquête publique, programmée du 7 octobre au 18 novembre 2013 inclus. Présentez-nous cette étape importante du projet.

L'enquête publique est une procédure qui s'applique à tous les grands projets d'aménagement urbains ou de transports. Encadrée par des textes législatifs et réglementaires du Code de l'environnement, elle a pour objectif d'informer le public et surtout de recueillir son avis pour éclairer les autorités habilitées à prendre, in fine, les décisions sur l'utilité publique du premier tronçon du réseau de transport public du Grand Paris. C'est donc pour le projet lui-même un moment privilégié de démocratie participative.

2 Concrètement, quel est le dispositif mis en place jusqu'au 18 novembre ?

Pour s'informer du projet et donner son avis, le public a plusieurs possibilités :

- Se rendre à l'une des 3 réunions publiques qui seront organisées le 15 octobre à Montrouge, le 6 novembre à Créteil et le 14 novembre à Noisy-le-Grand ;
- Consulter le dossier d'enquête et consigner ses remarques sur les registres qui seront disponibles dans 5 Préfectures d'Ile-de-France et 23 mairies concernées par le tracé ;
- Venir rencontrer les 7 membres de la commission d'enquête qui tiendront 69 permanences en mairies ;

Après une première semaine d'enquête, la fréquentation des lieux d'enquête et la présence du public aux permanences tenues par les commissaires enquêteurs est somme toute relativement modérée, mais c'est souvent le cas en début d'enquête.

J'incite donc le public à se rendre à nos permanences pour y rencontrer un des membres de la commission, nous avons d'ailleurs adapté nos horaires pour être à la disposition du public qui travaille, notamment les samedis et en soirée.

Par ailleurs, je rappelle que si une personne ne peut se déplacer, elle peut nous adresser ses avis par courrier. Toutes les modalités de l'enquête publique sont détaillées sur le site Internet dédié mis en place par la Préfecture de la Région Ile-de-France, que je vous invite à consulter (cliquez ici).

3 Et après ?

A l'issue des 43 jours d'enquête, la commission établira un rapport relatant le déroulement de l'enquête et consignera dans un document séparé ses conclusions motivées, en précisant si celles-ci s'avèrent favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet.